

Le 1^{er} octobre 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote, Yvon-Paul Morissette et André Drolet tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Démission du poste de maire suppléant Monsieur Robert Pilote, conseiller du district #2, annonce, avec prise d'effet immédiate, sa décision d'abandonner la responsabilité de maire suppléant que lui ont confié les membres du conseil par la résolution #07-272 et qu'il invite ceux-ci à nommer un remplaçant lors de la présente assemblée. Il annonce aussi qu'il siégera dorénavant au conseil à titre de conseiller indépendant pour la partie restante de son mandat. Comme il le communiquait par écrit à monsieur la maire Germain Tremblay, à la fin août, il déplore un manque de partage d'informations en temps opportun. Il réaffirme son désir de contribuer pleinement aux réflexions qui doivent avoir lieu au sein du conseil, dans un esprit de collégialité. Il tient également à préciser que ceci ne doit pas être perçu comme une intention de jouer un rôle d'opposition et qu'il supportera les propositions qu'il jugera être dans le meilleur intérêt de notre communauté, sans être toutefois lié par une ligne de parti ou d'équipe. Il réitère de plus son intérêt et sa motivation à poursuivre dans les autres responsabilités et dossiers qui lui ont été confiés.
- Rés. 07-366 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 4 septembre 2007, tel que rédigé.
du 4-09-2007
- Rés. 07-367 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 17 septembre 2007, tel que rédigé.
du 17-09-07
- Rés. 07-368 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 10 septembre 2007 de la Commission municipale des loisirs,
du 10-09-07 tel que rédigé.
CML
- Rés. 07-369 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 17 septembre 2007 de la Bibliothèque municipale, tel que
du 17-09-07 rédigé.
Bibliothèque
- Rés. 07-370 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes du mois autorise le paiement des dépenses du mois de septembre 2007, au montant de
64 559,01\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 07-371 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil
Comptes règl. municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #06-508 (raccordement des
#06-508 et puits #4 et 5) et 07-527 (remplacement de conduite avenue Royale) :
07-527
- | | |
|---|------------|
| 818 - Côté Taschereau Samson Demers, Ntes | 708,54\$ |
| 819 - Réal Lachance | 966,30 |
| 820 - Gosselin Parent Lemay Carrier & Ass. a.g. | 370,34 |
| 836 - Ladufo inc. | 183 693,26 |
- Rés. 07-372 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes règl. paie les comptes suivants relatifs aux règlements #05-485, 05-486 et 07-529 (rue du
#05-485, 05- Coteau) :
486 et 07-529
- | | |
|-------------------|-------------|
| 821 - Ladufo inc. | 23 183,28\$ |
|-------------------|-------------|

Rés. 07-373 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil
Comptes règle. municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #07-526 (réfection des
#07-526 chambres de vanne #3 et 4) :

822 - Turcotte (1989) inc.	58 661,46\$
----------------------------	-------------

Rés. 07-374 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes règle. paie les comptes suivants relatifs aux règlements #07-535 (rénovation de l'Hôtel de
#07-535 ville) :

823 - Vitrerie Morel	161,81\$
824 - Les entreprises Carco inc.	25 349,77

Rés. 07-375 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes règle. paie les comptes suivants relatifs aux règlements #07-528 (réfection de structures
#07-528 municipales) :

825 - Quincaillerie Normand Lachance inc.	56,20\$
826 - Centre de rénovation Raymond Boies inc.	135,85
827 - Goodfellow inc.	2 369,16

Rés. 07-376 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Comptes règle. municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #06-513 (réservoirs incendie
#06-513 souterrains) :

828 - Némo inc.	17 771,13\$
-----------------	-------------

Rés. 07-377 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Subvention accorde une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation des Sentiers récréotouristiques de
Sentier la Côte-de-Beaupré pour les frais d'entretien et d'assurances du sentier Mestachibo.
Mestachibo

Rés. 07-378 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal
Publicité fasse paraître deux (2) pages de publicité dans le bottin téléphonique l'Exclusif pour un
Annuaire coût de 393,13\$.
G.B.

Rés. 07-379 Attendu que monsieur Léopold Michel demande, dans une lettre datée du 6 septembre
Fossé lot 324- 2007, que la municipalité effectue des travaux pour que l'eau provenant des terres du côté
P ouest du rang St-Nicolas et qui traverse la rue ne se déverse plus sur sa propriété;

Attendu que l'eau s'est toujours éoulée naturellement sur la propriété du demandeur;

Attendu que cette situation existe depuis que le rang St-Nicolas est ouvert;

Attendu qu'il n'y a eu aucun développement et aucune urbanisation dans ce secteur qui aurait eu pour effet d'aggraver la situation;

Attendu que monsieur Léopold Michel a accepté la situation notamment en aménageant lui-même l'un des fossés avec des tuyaux que la municipalité lui a donnés;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal avise monsieur Léopold Michel que la municipalité n'entend pas réaliser de travaux pour modifier l'écoulement actuel des eaux.

Rés. 07-380 Attendu l'infraction de monsieur Yvan St-Gelais suite à la construction d'un cabanon sans permis au 2688 avenue Royale ;

Infraction Yvan St-Gelais Attendu que le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal ont refusé d'autoriser la demande de permis tel que présentée en juillet 2007 afin d'annexer le cabanon à la résidence ;

Attendu que monsieur St-Gelais devait rencontrer de nouveau le SARP et qu'en date du 25 septembre 2007, aucun rendez-vous n'a été fixé ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de transmettre un avis à monsieur Yvan St-Gelais l'informant qu'il a jusqu'au 1^{er} novembre 2007 pour démolir le cabanon construit sans permis.

Rés. 07-381 Attendu que monsieur Fabien Côté a soumis une demande de permis de construction au bout de la rue du Soleil-Levant ;

Prolongement rue du Soleil-Levant Attendu que la rue se termine à plus de 15 mètres de la propriété de monsieur Fabien Côté;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation à l'effet d'exiger la création d'un cercle de virage au bout de la rue sans préciser ce qui devait se faire et qui devait assumer les coûts pour les travaux de la portion de 15 mètres de rue située entre l'extrémité actuelle de la rue et l'aire de virage;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal reporte sa décision concernant les travaux exigés pour le prolongement de la rue du Soleil-Levant.

Rés. 07-382 Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>
65 rue des Pics	Agrandissement
154 rue des Carouges	Unifamiliale isolée
72 rue de la Tourbe	Rénovation
42 rue des Rocs	Agrandissement
65 rue des Jardins	Bâtiment accessoire
171 rue de la Cavée	Agrandissement

	18 rue des Jardins 34 rue Fourchue	Bâtiment accessoire Rénovation
Rés. 07-383 Enseignes municipales directionnelles pour les commerces	Attendu qu'il a été discuté au printemps dernier de la possibilité d'installer des enseignes municipales sur lesquelles les différents commerçants du territoire pourraient s'afficher pour orienter leurs acheteurs ; Attendu qu'un commerçant du territoire a demandé à l'urbaniste de ramener le projet au comité consultatif d'urbanisme ;	
	<u>En conséquence :</u>	
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de donner suite au projet d'enseignes municipales directionnelles dans le cadre du pacte de la ruralité.		
Explications et consultation dérogation mineure	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure de monsieur Serge Lessard afin de permettre la diminution de la marge avant de 6 mètres à 5,16 mètres sur l'extrémité est de son garage attenant à sa résidence du 3137 avenue Royale. Dix-huit (18) personnes étaient présentes et l'une d'entre elles s'est informée à savoir si le propriétaire avait obtenu un permis lors des travaux de construction du garage.	
Rés. 07-384 Décision dérogation mineure M. Serge Lessard	Attendu la demande de dérogation mineure de monsieur Serge Lessard afin de permettre la diminution de la marge avant de 6 mètres à 5,16 mètres sur l'extrémité est de son garage attenant à sa résidence du 3137 avenue Royale; Attendu que le garage a été construit en 1985 et que le permis nécessaire a été émis ; Attendu qu'aucun plan d'implantation n'était exigé à cette époque pour s'assurer des marges à respecter ; Attendu que le propriétaire subit un préjudice sérieux par cette situation ; Attendu que l'implantation ne cause pas de préjudice sérieux aux voisins ; Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable lors de sa réunion du 21 août 2007;	
<u>En conséquence :</u>		
Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à monsieur Serge Lessard afin de permettre la diminution de la marge avant de 6 mètres à 5,15 mètres sur l'extrémité est de son garage attenant à sa résidence du 3137 avenue Royale;		
Explications et consultation règle. #07-540	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #07-540 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Dix-huit (18) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur le sujet.	
Rés. 07-385 Adoption règl. #07-540	Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-540 modifiant le règlement numéro 05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.	

- Rés. 07-386
Adoption
règl. #07-541 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-541 modifiant le règlement #06-498 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme » concernant les pénalités et le tarif des modifications aux règlements. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Rés. 07-387
Paiement
factures rue
du Mont-
Ferréol Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal paie les factures suivantes pour des travaux de voirie réalisés dans la rue du Mont-Ferréol, conformément au règlement #01-429 :
- | | |
|------------------------------------|------------|
| - Location Rolland Fortier inc. | 1 168,17\$ |
| - Déneigement Daniel Lachance inc. | 423,89 |
| - Christian Marchand | 126,17 |
- Une subvention de 8.5% est appliquée sur ces factures conformément à la politique municipale.
- Rés. 07-388
Facture
travaux Lac
des Trois-
Castors Attendu que le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors a soumis une facture de 320 \$ (16 hrs X 20 \$/l'h.) pour des travaux réalisés par les membres du Centre communautaire durant le mois de septembre 2007 pour maintenir l'écoulement des eaux et éviter les inondations et les embâcles au Lac des Trois-Castors;
- Attendu que les travaux réalisés consistent à de l'entretien des lacs et cours d'eau du Lac des Trois-Castors pour lequel la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie la facture de 320 \$, reçue le 28 septembre 2007, au Centre communautaire du Lac des Trois-Castors à partir des sommes perçues en vertu du règlement #96-357.
- Rés. 07-389
Budget sup-
plémentaire
voirie Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal affecte, à même le surplus cumulé, un montant supplémentaire de 15 000 \$ pour des travaux de voirie (réparations de pavage et creusage de fossés).
- Rés. 07-390
Approbation
des travaux
subvention
MTQ Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu :
- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang St-Antoine pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports;
 - Que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention;
- Rés. 07-391
Déneigement
équipements
municipaux Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde les contrats de déneigement des équipements municipaux suivants :
- l'accès à la station de pompage située au 365 rang St-Nicolas et à la station de pompage du 3390 avenue Royale à Déneigement Guy Paré, pour des montants respectifs de 100 \$ et 250 \$ sans taxes;
 - l'accès à la station de pompage de la rue des Carouges et à la station de pompage de la rue de la Cavée à Romulus Bilodeau, pour des montants respectifs de 250 \$ et 180 \$ + taxes;
 - le stationnement de l'Hôtel de ville et le passage piétonnier reliant la rue de l'Église à l'école Caps-des-Neiges I à Déneigement Daniel Lachance inc., pour des montants respectifs de 1 500 \$ et 1 300 \$ + taxes;

Rés. 07-392 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Ajout contrat municipal ajoute au contrat de déneigement de Déneigement Daniel Lachance inc., les rues
de déneige- suivantes :

- ment
- Rue du Sommet : 22 mètres
 - Rue du Coteau : 205 mètres
 - Rue du Flanc : 342 mètres

Rés. 07-393 Attendu que dans le cadre du Pacte rural 2007 – 2014, la municipalité de St-Ferréol-les-
Pacte rural Neiges s'est vue octroyer, avec trois autres municipalités de la Côte-de-Beaupré, une enveloppe budgétaire globale de 911 064 \$ pour la réalisation de projets visant à mettre en place les conditions favorables à l'occupation dynamique du territoire;

Attendu que pour obtenir ladite subvention, un plan de travail doit être déposé;

Attendu que le plan de travail doit identifier les projets pour chacune des municipalités;

Attendu que les projets qui seront réalisés au cours des sept (7) prochaines années devront être en lien avec les stratégies régionales et répondre aux champs d'intervention, aux recommandations ou aux objectifs retenus dans les divers plans d'action, tel que mentionné dans le plan de travail 2007 – 2014 du pacte rural en cours d'élaboration;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal retienne, comme projets à soumettre dans le cadre du Pacte rural 2007 – 2014, les projets suivants :

1. Amélioration de l'entrée ouest de la municipalité (du kiosque postal « Poste de la butte » jusqu'à l'arrière des Chalets Montmorency);
2. Accès à un plan d'eau (rivière Ste-Anne);
3. Amélioration du sentier Mestachibo;
4. Aménagement du littoral du Lac du Faubourg;
5. Promotion de l'agro-tourisme à partir de feuillets publicitaires et d'un affichage municipal directionnel afin de soutenir les produits du terroir;

Rés. 07-394 Attendu que la municipalité a soumis une demande d'autorisation à la Commission de
Demande protection du territoire agricole du Québec pour utiliser à d'autres fins que l'agriculture les
d'autorisation lots 334-2 et 335-2;

CPTAQ lots
334-2 et 335-2 Attendu que la demande vise la construction d'un garage municipal et l'aménagement
d'une aire d'entreposage extérieur;

Attendu que dans la résolution #07-274 appuyant la demande d'autorisation, il a été omis
d'y indiquer s'il existait des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la
municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'usage projeté sur les lots 334-2 et 335-2, appartenant à la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, correspond au zonage municipal et qu'il n'y a aucun autre endroit à l'extérieur de la zone agricole désignée répondant au besoin où ce type d'utilisation est autorisé.

Rés. 07-395 Modification contrat de servitude lot 238	Attendu qu'un contrat de servitude a été signé avec les propriétaires des lots 234, 235, 236 et 238 pour l'installation d'une conduite d'aqueduc; Attendu que le tracé de la conduite a été modifié pour passer sur le lot 238-P; Attendu qu'il y a lieu de faire faire un acte de correction du contrat de servitude pour que cette dernière reflète l'occupation effective des lieux par la conduite d'aqueduc;
<u>En conséquence :</u>	
	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal mandate maître Claude Samson, notaire, à faire un acte de correction du contrat de servitude, enregistrement #14478571, pour remplacer la description technique de la servitude sur le lot 238-P par celle apparaissant à la minute 10 083 préparée par monsieur Benoit Giasson, en date du 19 septembre 2007. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
Rés. 07-396 Emprunt temporaire règl. #06-513	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #06-513 décrétant l'installation de réservoirs incendie souterrains et un emprunt de 200 000 \$. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-397 Budget 2008 Aréna	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2008 de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré qui prévoient des revenus de 591 677 \$ et des dépenses pour un montant équivalent. La quote-part estimée pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges est de 46 305 \$.
Rés. 07-398 Félicitations Mme Pauline Marois	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une lettre de félicitations à madame Pauline Marois pour son élection comme députée de Charlevoix lors des élections partielles qui se sont tenues le 24 septembre 2007.
Rés. 07-399 Remercie- ment M. André Perreault	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal remercie monsieur André Perreault pour la peinture, intitulée « Barrage des Sept Chutes », qu'il a donnée à la bibliothèque municipale « Aux Sources » dans le cadre de la Journée de la Culture le 30 septembre 2007.
Ajournement	L'assemblée est ajournée de 20 h 48 à 20 h 54.
Rés. 07-400 Félicitations Mme Lucie Renaud	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à madame Lucie Renaud pour l'organisation de l'événement « J'ai vaincu mon Everest » qui a eu lieu le 22 septembre 2007 au Mont-Ste-Anne.
Nomination comité per- manent de la famille	Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Robert Pilote que le conseil municipal nomme, sur le comité permanent de la famille, les personnes qui ont été recommandées lors de la réunion du comité qui s'est tenue le 26 septembre 2007. Pour : Madame Lyse Gingras et monsieur Robert Pilote Contre : Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morissette, André Drolet, Laurent Habel et Germain Tremblay

Rés. 07-401 Report nomi- nation Comité permanent de la famille	Attendu qu'une réunion du comité permanent de la famille doit se tenir le 24 octobre 2007; <u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal demande à ce qu'une recommandation lui soit faite lors de la prochaine réunion du comité permanent de la famille concernant les noms des personnes qui siègeront aux postes identifiés à la résolution #07-250. Les membres du conseil entérineront ces nominations à l'assemblée qui suivra cette réunion. Pour : Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morrissette, Robert Pilote, André Drolet, Laurent Habel et Germain Tremblay Contre : Madame Lyse Gingras
Annulation rés. #06-368	Attendu que les membres du conseil adoptaient, le 7 août 2006, la résolution #06-368 à l'effet de retenir les services d'une personne-ressource pour la tenue d'un exercice de planification stratégique; Attendu que les membres du conseil semblent désormais partagés sur le sujet et que la tenue d'un tel exercice commande l'implication de tous;
	<u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Monique Goulet que le conseil municipal annule par la présente sa résolution #06-368, réalloue les sommes prévues au budget à d'autres priorités et prend position à l'effet de ne pas réaliser un tel exercice au cours du présent mandat. Contre : Madame Lyse Gingras et monsieur Robert Pilote Les autres membres du conseil n'ont pas voté parce qu'ils considèrent qu'il n'y a pas de proposition du fait que celui qui a apporté le sujet s'est prononcé contre.
Rés. 07-402 Maire suppléant	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal nomme madame Monique Goulet, conseillère, à titre de maire suppléante pour terminer le terme de monsieur Robert Pilote, démissionnaire de ce poste, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Levée de l'assemblée à 21 heures 35.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.